

# *Le Saint Info* *Ar Sent Info*

*Décembre 2017*  
*Miz Kerzu 2017*

*Bulletin*  
*Municipal*

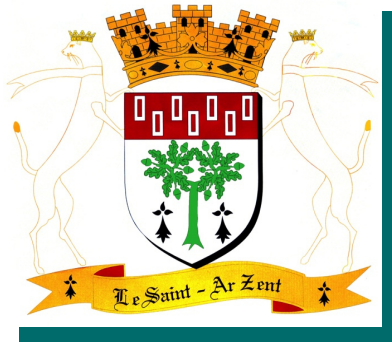


*N°46*

*Kannadig*  
*An ti-kêr*



*Une randonnée solidaire dans le but de sensibiliser à l'accessibilité*



# Editorial

Hélène Le Ny

Maire

## Sommaire

Voici venir la fin de l'année 2017.  
2017, année des changements : nouveau président de la république, nouveaux députés, nouveaux sénateurs.

Changements également au niveau communal. Suite au départ à la retraite de Jean-François Guillemot, agent technique, il nous a fallu recruter. Patrick Le Gall d'Inzinzac Lochrist le remplace depuis le mois de septembre. A la cantine et au randogîte, Pascale Dhaussy, nouvellement saintoise, remplace Sylvaine Gaillard. Au secrétariat nous avons accueilli Laurence Calderini, Anaïse Bocquêho ayant demandé sa mutation pour Bourbriac, dans les Côtes d'Armor. Quant à Laëtitia Le Millier, elle passe d'un contrat aidé à un poste d'agent d'accueil territorial.

Bienvenue à ces nouvelles recrues qui donnent entière satisfaction et semblent faire l'unanimité.

En ce qui concerne les chantiers, les travaux ont commencé au 14 rue de l'école. Le logement social sera terminé en juillet 2018. Les subventions obtenues et le montant du loyer en font une opération blanche. Le vestiaire-douche de l'atelier municipal est terminé. Il reste quelques petits aménagements à effectuer au terrain multisports (nettoyage et traçage des terrains, réfection des portes et chemin d'accès aux personnes à mobilité réduite). Les travaux de voirie ont pris du retard mais sont en cours d'exécution selon le programme prévu.

Evolution aussi au niveau du service d'aide à domicile qui rejoindra dès le 1er janvier 2018 le groupement Dorn ha Dorn, composé des Services d'aide à domicile de 15 communes de Roi Morvan communauté. Pas de gros changement sur le terrain puisque chaque commune conserve son personnel actuel, et les dossiers de demande d'APA continueront d'être instruits à la mairie.

Rappelons que la cantine est ouverte aux personnes de 60 ans et plus qui souhaiteraient se joindre aux enfants pour partager le repas et un bon moment de convivialité.

Le concours des maisons fleuries et les concours photos ont vu cette année encore bon nombre de participants. Le fleurissement et l'embellissement se poursuivent en attendant la visite en 2018 du jury régional. L'objectif est au minimum de conserver la fleur déjà obtenue et au mieux d'en obtenir une seconde. Nous encourageons chaque habitant à poursuivre l'embellissement des jardins, façades, etc... Remerciements à tous pour cet effort qui profite à toute la collectivité et améliore le cadre de vie, donnant à voir une belle image de la commune.

A l'école Jacques Prévert, le projet d'école numérique est en cours, en collaboration avec le directeur de l'école Cédric Le Page.

Le 20 novembre dernier nous avons eu le plaisir de fêter les 101 ans de notre doyenne, Jeanne Daviou. Nous n'oublions pas Célestine Le Floch qui la suit de près puisqu'elle aura 101 ans en février prochain. Tous nos vœux aux doyennes et à leurs familles.

Dans le cadre d'un projet de revitalisation du bourg, la commune de Le Saint a obtenu une subvention pour engager un cabinet d'étude. Il s'agit d'une démarche participative de première importance pour la commune et il est indispensable d'avoir l'expression des habitants sur le sujet. Dans le but de recueillir vos avis, nous joignons dans ce bulletin un questionnaire à retourner une fois complété à la mairie. Nous comptons vivement sur votre participation.

Comme chaque année, je vous invite à la cérémonie des vœux suivie du traditionnel buffet. Je vous donne rendez-vous le 12 janvier à partir de 18H30 à la salle polyvalente.

Avant de terminer ce rapide bilan, je tiens à souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux habitants.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.





# Infos communales

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 Juin 2017

## 1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 20 Juin 2017

Plusieurs conseillers font état de leur désaccord quant à la relation de l'altercation qui a clos la séance, et s'opposent notamment à ce que le nom de M. Tanguy soit cité dans le compte-rendu. M. Bellec explique que la rédaction sera maintenue en l'état, du fait du statut de Monsieur Tanguy, conseiller municipal. Dans les informations diverses, au point 7 sur le chemin de Kervernat, il est demandé de préciser que le courrier sollicité stipulera que « madame le Maire » ne s'oppose pas, et non « la Commune ».

## 2 – Désignation des grands électeurs pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017.

Délégués titulaires : BELLEC Joël (votes : 10) DUBOIS Pierre (votes : 10) PRASLICKA Camille (votes : 10) Votes Blancs : 5

Délégués suppléants : CADOU – LE GALL Sandrine (votes : 10) COUTELLER Prisca (votes : 10) CALLAC Angélique (votes : 10) Votes Blancs : 5

Sont désignés :

Titulaires : M BELLEC / M. DUBOIS / Mme PRASLICKA

Suppléants : Mme CADOU – LE GALL / Mme COUTELLER / Mme CALLAC

## 3 – Délibération sur la création du GCSMS.

Le projet de convention constitutive du GCSMS a été approuvé lors de la séance du Conseil d'Administration du CCAS du 9 mai dernier, et la convention, qui a été fournie lors du dernier conseil municipal, a été entérinée le 26 juin. Hélène Le Ny a fait savoir qu'elle se portait candidate, ayant participé à la majorité des réunions de préparation du GCSM comme représentant de la commune à l'Assemblée Générale du GCSMS. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne comme représentants : Titulaire : Hélène LE NY ; Suppléant : Joël BELLEC

**POUR : 14 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0**

## 4 – Délibération sur la Redevance d'Occupation du Domaine Public due par Orange pour l'année 2017.

La redevance 2017 est calculée comme suit :

Réseaux souterrains : 51,706 km à 38,05 € le km, soit 1967,41 €

Réseaux aériens : 44,798 km à 50,74€ le km, soit 2273,05 €

Total : 4240,46 €

Soit une redevance totale pour l'année de 4240,46 €, somme que la commune encaissera auprès d'Orange par un titre de recette.

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

## 5- Délibération sur la candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt concernant le projet de redynamisation du bourg.

La DDTM, Bruded, la COB ont servi d'appui pour la rédaction du dossier de candidature afin d'obtenir des subventions pour financer cette étude. Un courrier du Président de Roi Morvan Communauté appuie également la démarche. Une délibération actant la validation du projet par le conseil municipal est également souhaitée. Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce sur la candidature à l'AMI pour le projet de redynamisation du bourg.

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

## 6 – Travaux de voirie – PDIC 2017

Une somme de 50 000,00€ a été votée en début d'année sur la ligne PDIC pour les travaux de voirie. La commission travaux / voirie a validé les chantiers et les montants suivants :

Chantier – lieu	Devis entreprise TP Bruneau (en € H.T)	Devis entreprise Colas (en € H.T)	Entreprise préconisée
Coat Med	1150 €	882 €	TP Bruneau (enrobés au lieu de bicouche)
Rosnoen	16341,50 €	20517,40	TP Bruneau (moins disant)
Métairie-bois	15502,25 €	19828,20 €	TP Bruneau (moins disant)
Penfrat	3620,00 €	3633,80 €	TP Bruneau (moins disant)
<b>Total</b>	<b>36613,75 €</b>	<b>44861,40 €</b>	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les propositions de travaux suivants :

**CoatMed :POUR :15 CONTRE :0 ABSTENTIONS :0**

**Rosnoen :POUR :15 CONTRE :0 ABSTENTIONS :0**

**Métairie du bois :POUR :15 CONTRE :0 ABSTENTIONS :0**

**Penfrat :POUR :15 CONTRE :0 ABSTENTIONS :0**

M. Duval demande s'il est prévu de refaire la partie de la route menant à Quinquis Saouter qui n'a pas été refaite (environ 20 m). M. Dubois répond que ce n'est pas prévu pour l'instant.

## 7- décision modificative sur le budget commune

Répartition sur les postes de dépenses de fonctionnement, une somme de 50 450,33 €, correspondant à l'excédent de fonctionnement de 2016, qui n'avait pas été affecté.

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

## 8- Informations diverses

\*Information sur les TAP : un sondage a été réalisé auprès des parents et des enfants de l'école afin de connaître leur avis sur les TAP : une majorité de parents est favorable au retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée prochaine. Le conseil municipal s'était déclaré favorable lors de la dernière séance au maintien des rythmes scolaires dans leur configuration actuelle, au moins jusqu'à la rentrée 2018, afin d'avoir davantage de recul sur les implications des changements proposés. Il est décidé d'adopter une délibération qui reprend les termes du questionnaire envoyé aux parents, à savoir :

Pour le maintien du rythme scolaire actuel, avec les TAP : 5 voix

Pour le retour de la semaine des 4 jours dès la rentrée 2017 : 9 voix

Pour le retour de la semaine des 4 jours à la rentrée 2018 : 0 voix

**Abstentions : 1 voix**

\*Remplacement du responsable des services techniques :

Pour le remplacement de Jean-François Guillemot, des entretiens ont eu lieu le vendredi 23 juin. Seuls 2 candidats ont été reçus, les 3 autres ayant fait l'objet d'une présélection se sont retirés avant l'entretien. Les 2 candidats sont un agent titulaire, au grade d'Agent de Maîtrise (catégorie C), et une personne non titulaire de la fonction publique. Des démarches sont en cours avec le CDG pour les possibilités de recrutement pour l'un ou l'autre. S'il y a nécessité de modifier le tableau de répartition des effectifs de la commune, cela ne pourra se faire qu'à la rentrée, et nécessitera un nouvel appel à candidature sur le nouveau grade défini. Dans l'attente, il a été décidé de faire appel à un agent de l'ESAT de Plouray, qui a déjà travaillé pour la commune, et a donné satisfaction sur le poste, pour la période d'été.

\*M Bellec précise que Madame le Maire fera un point sur les dossiers d'urbanisme au conseil municipal de septembre. A la demande d'un membre du public de prendre la parole, il est opposé un refus. Séance levée à 21H20.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 Septembre 2017

## 1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 30 Juin 2017

Au point 6 (PDIC), Mr Duval souhaite préciser qu'il a demandé à ce que la portion de route soit réalisée et non terminée. Mme le Maire précise que cette dépense pourra faire l'objet d'un autre projet pour 2018. M Duval demande également pourquoi la parole n'a pas été donnée au membre du public qui la demandait : Mme le Maire répond que ce n'est pas une obligation.

## 2 – Modification des statuts de Roi Morvan Communauté.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est passé de compétence optionnelle à compétence facultative, ceci afin d'être en conformité avec la réglementation prévue par la loi NOTRe, qui prévoit que toutes les communautés de communes deviennent compétentes sur l'ensemble de l'assainissement à titre obligatoire à compter du 1er janvier 2020.

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

## 3 – GCSMS : proposition d'attribution d'une subvention exceptionnelle pour le démarrage de l'activité.

- La création du GCSMS, regroupant les services d'aide à domicile de 15 communes, a été approuvée par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration du CCAS. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de démarrage pour le GCSMS (demande de la Préfecture pour un budget en équilibre, en attente des premières recettes en 2018). Selon la clé de répartition définie en Comité Finances, la participation de la Commune de Le Saint s'établit à 3.722,75 €. Monsieur Le Roux souhaite connaître la clé de répartition de cette demande de financement.

La répartition a été faite en fonction de la population des communes, du nombre de familles concernés..., qui a déterminé le nombre de voix de chaque commune participant au GCSMS.

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

**4 – Projet de Convention de Veille foncière avec l’Établissement Public Foncier (EPF).**

L’EPF a été sollicité par la commune pour l’accompagner dans le cadre du projet global de redynamisation du bourg. (Accessibilité de la mairie, achat de terrains...) Mme le Maire propose d’autoriser la signature d’une convention de veille foncière, d’une durée de 2 ans, qui permettra à l’EPF de réaliser des études techniques, des diagnostics sur les terrains qui pourraient intéresser la commune dans le cadre de ce projet. Les études et diagnostics menés dans le cadre de la veille foncière sont gratuits. L’EPF pourra être amené à acquérir, avec l’accord de la commune, et après signature d’une convention opérationnelle, des parcelles ou bâtiments qui entreraient dans le projet de la commune. La Commune s’engage alors à racheter ces terrains ou bâtiments dans un délai de 7 ans à l’expiration de la convention de veille foncière. Mme Morice et Mme Le Bonzec demandent quelles sont les conséquences si on n’achète pas au bout de 7 ans les propriétés acquises par l’EPF. Il y a peu de risques que cela arrive, puisqu’il s’agira d’un choix de la mairie, et Mme Le Maire rappelle qu’il y a nécessité d’investir sur la commune pour développer l’attractivité, et inciter de nouvelles familles à s’installer. Mme le Maire précise qu’en cas de rachat de bâtiments, seuls les frais de dossier seront à la charge de la commune, en plus du prix d’achat payé par l’EPF. Même logique qui préside à la rénovation du logement situé au 14 rue de l’École, (subventions importantes obtenues, laissant une part à charge de la commune d’environ 60.000 € sur 190.000 €, financé par un emprunt et compensé par le versement des loyers à venir. Mme Morice estime que le projet du 14 rue de l’École est onéreux pour la commune, qui a dû continuer à rembourser un emprunt alors que le logement était inoccupé. Mme le Maire répond que le prêt est terminé depuis cette année, et qu’il représentait un versement de 4.000 € annuel, ce qui est très peu au regard de la nécessité d’investir. Les futurs locataires seront choisis en partenariat avec SOLIHA, acteur du logement social et solidaire.

**POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1 (M. Duval)**

**5- Décision Modificative sur le budget assainissement**

Suite à une erreur de saisie dans le budget primitif, une décision modificative doit permettre le règlement de l’emprunt du budget assainissement.

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

**6 – Modification du tableau des effectifs de la commune**

Mise à jour du tableau des effectifs de la commune: proposition d’un poste aux services techniques, ouvert sur les grades d’adjoint technique à agent de maîtrise. Intervention d’un agent de l’ESAT de Plouray, Didier le Guillou et Patrick Le Gal a pris provisoirement le poste. Le poste de secrétaire de mairie a été validé sur le grade de rédacteur territorial. Proposition de 2 postes pérennes, l’un dans la filière administrative, et l’autre dans la filière technique ; par un recrutement sans concours, ou proposés aux agents actuellement en place. Approbation de la création d’un poste aux services techniques, sur les grades d’adjoint technique ou agent de maîtrise :

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

Approbation de la création d’un poste aux services techniques, sur le grade d’adjoint technique :

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

Approbation de la création d’un poste au service administratif, sur le grade d’adjoint administratif :

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**  
**7- Actualisation du tableau des effectifs RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l’Expertise et de l’Engagement Professionnel)**

Mme le Maire rappelle aux conseillers que cette délibération, avant d’être votée, doit être soumise au Comité Technique du CDG, dont la prochaine séance aura lieu le 28 novembre 2017. La délibération sera donc représentée lors d’un prochain conseil.

**8- Délibération sur la demande de subvention auprès de l’ALECOB (Agence Locale de l’Énergie du Centre-Ouest Bretagne)**

Dans le cadre du projet du 14 rue de l’École, l’ALECOB, labellisée « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) » peut subventionner la commune par l’attribution de Certificats d’Économie d’Énergie. Mme le Maire propose de valider le principe de la demande de certificats, dans une délibération.

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

**9- Demandes de subventions**

- Lycée Saint Yves de Gourin : 100 € (aucun versement dans les années précédentes)

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

- Ciné Jeanne d’Arc de Gourin : 200 €

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

**10- Proposition de contrat pour la fourrière animale**

La Société de Protection Animale de Pontivy et sa région, à Malguénac, prend en charge les animaux amenés par les services techniques, moyennant le versement d’une cotisation annuelle de 0,65 € / habitant, soit 0,65 € X 614 hab. = 399,10 € pour 2017

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

**11- Informations diverses**

**1) Mise à disposition en mairie de différents documents d’informations :**

· La lettre du SAGE de juillet 2017 (gestion de l’eau)  
· L’infEau, lettre d’information du service Eau du Morbihan – bilan 2016

· Le rapport d’activité 2016 du Centre de Gestion du Morbihan  
· La Circulaire du 24 juillet 2017 sur le Droit Individuel à la Formation pour les Élus (droit ouvert de 20 H de formation par an, pour des formations relatives au mandat ou dans le cadre d’un projet de réorientation professionnelle, accessible à l’ensemble des élus locaux, y compris ceux qui ne perçoivent pas d’indemnité de fonction)

**2) Présence programmée du 11 au 13 octobre 2017 d’une quinzaine d’étudiants de l’université de Rennes 2**, dans le cadre de leurs études sur « le futur du lotissement pavillonnaire et son habitat ». Les étudiants iront à la rencontre des habitants, commerçants, et associations de la commune.

**3) La numérotation des villages** est en cours. Un courrier est adressé par la Poste aux habitants concernés, qui viendront retirer les plaques portant les numéros en mairie.

**4) Afin de mettre en place le PLUi (Plan Local d’Urbanisme intercommunal)**, il y a nécessité de répertorier dans les villages les bâtiments agricoles ou d’élevage, de caractère, actuellement vacants, et qui pourraient être transformés à terme en locaux d’habitation. Un zonage sera déterminé par un cabinet d’étude, en lien avec RM Com dans chaque commune membre du futur PLUi, et dans un délai de 6 mois. Des réunions publiques seront organisées, une enquête publique sera réalisée, et une information sera faite dans le bulletin municipal. Un règlement de PLUi sera également établi, fixant les dispositions à prendre en cas de demandes de travaux (couleurs ou matériaux à respecter...). Madame le Maire rappelle qu’il est toujours opportun, avant toute demande de travaux, de se rapprocher de la mairie, ou du service urbanisme de RMCom, afin de connaître les normes à respecter. À une question posée par un conseiller sur une construction qui serait en cours dans une zone non constructible, Mme le maire répond qu’il s’agit de l’extension d’un bâtiment existant, et aborde donc le point suivant sur l’urbanisme.

**5) Urbanisme**

Madame le Maire fait le point sur les dossiers instruits depuis 2014 : 67 dossiers traités, dont 48 accords et 19 refus. 2 accords ont été donnés sur dérogation. Un recours est en cours auprès du Préfet, pour lequel Mme le Maire attend des éléments de réponse. A la question d’un conseiller pour connaître l’avis donné par RMCom sur ce dossier, Mme le Maire répond que le conseil municipal n’est pas le lieu pour traiter les dossiers individuels, et qu’elle est disponible pour accorder un RDV en cas de besoin.

Séance est levée à 21H30.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 novembre 2017**

**1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 7 Septembre**

Monsieur Duval souhaite que le nom des personnes qui votent contre ou s’abstiennent lors d’une délibération soient systématiquement précisés. Après lecture, le compte-rendu est approuvé.

**2 – Délibération pour l’obtention d’une subvention au titre de la DETR**

Validation de la demande de subvention, s’élevant à 2.808,00€, pour une dépense subventionnable de 10.400 € H.T Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à solliciter cette subvention dans le cadre de la rénovation des ateliers techniques et à signer tout document afférent à cette demande

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

**3 – Délibérations pour l’obtention de subventions dans le cadre de l’étude globale sur la redynamisation du bourg.**

Le projet de redynamisation du bourg fait d’abord l’objet d’une étude globale pour recenser tous les éléments à prendre en compte dans le projet (commerces, circulation, utilisation des locaux et terrains vacants...)



Cette étude, d'un montant de 60.000 €, est subventionnée dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt, à hauteur de 31.000 €. (Préfecture, Région, EPF) (dossier retenu, sur plus de 200 dossiers présentés). Cette subvention s'élève à 7.000€, inclus dans les 31.000€ de l'AMI. Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter cette subvention auprès de l'EPF et à signer tout document afférent à cette demande.

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

Par ailleurs, un financement complémentaire peut être obtenu dans le cadre du Contrat de partenariat Europe / Région / Pays COB. Il convient donc d'autoriser Madame le Maire à solliciter cette subvention, qui pourrait s'élever à 6.000 €, soit 10% du montant de la dépense.

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

#### **4 – Délibération dans le cadre du projet de numérisation des actes d'état civil**

Les services de l'Etat encouragent les mairies, et les accompagnent dans la mise en place de procédures dématérialisées pour l'obtention des actes d'état civil conservés en mairie sous forme de registres papier. Il est possible d'obtenir des subventions de la part du Conseil départemental, et de la Direction des Affaires Culturelles, pour la mise en place du logiciel nécessaire, et la numérisation des documents papier existants. Le Conseil autorise Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental, de la Direction des Affaires Culturelles, et de tout organisme compétent, une subvention dans le cadre de la numérisation des actes d'Etat civil et à signer tout document y afférent.

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

#### **5- Délibération dans le cadre de la SATESE (Service d'Appui Technique à l'Epurateur et au Suivi des Eaux)**

La commune a signé une convention avec le Conseil Départemental du Morbihan dans le cadre de la SATESE. (Rapport d'activité du service pour 2016 disponible à l'accueil) La convention arrivant à son terme le 31 décembre 2017, il convient de signer l'avenant présenté en annexe 2.

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

#### **6 – Désignation d'un référent pour les comités de pilotage du Plan Climat Energie Territorial (PCET)**

Il convient aujourd'hui d'actualiser la désignation d'un référent pour le comité de pilotage du PCET, en partenariat avec Roi Morvan Communauté, (2013). Le PCET concerne les domaines liés à l'Environnement au sens large, et notamment un volet « qualité de l'air » qui sera intégré au Plan prochainement. Sont désignés M Joël BELLEC comme titulaire, et Mme Prisca COUTELLER comme suppléante.

#### **7- Gîte communal**

Renforcement des obligations réglementaires de sécurité concernant les Etablissements Recevant du Public (ERP) : est concerné le gîte communal dont la capacité, si elle est maintenue à 16 places, impliquera d'employer et de loger un agent à temps plein sur place. La commune se voit donc dans l'obligation de baisser la capacité du gîte à 15 places, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

#### **8- Vente terrain à Tremen (cf:9) délaissés de voirie.)**

#### **9- Délaissés de voirie**

Une évaluation a été faite par les services des Domaines, pour le prix d'achat : 1€ maxi le m<sup>2</sup>, pour des lotissements, des terrains à bâtir. La Commune n'est pas dans l'obligation de suivre cette estimation, il s'agit de petits morceaux de terrains qui n'intéressent pas la Commune, et le plus souvent, déjà entretenus par les candidats acquéreurs, Madame le Maire propose de fixer le prix de vente à 0,15 €/m<sup>2</sup>. (Précision: tarif fixé à pour la zone d'activité de Bouthiry = 0,15 €/m<sup>2</sup>, certaines communes donnent les terrains.) Le conseil municipal fixe le prix d'achat des délaissés de voirie à 0,15€/m<sup>2</sup>

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

Concernant la vente de terrain à Trémen, en réponse à des questions de Messieurs Duval et Tanguy, Madame le maire précise qu'il s'agit d'un terrain entretenu depuis 1983 par M Tymoigne, qui pensait en être le propriétaire, d'une surface de 25 à 30 m<sup>2</sup>. Si le conseil en est d'accord, la commune peut décider de céder ce terrain à M Tymoigne au titre des délaissés de voirie. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à céder le terrain encastré entre les parcelles 421/650 et 652 à M Tymoigne, au montant décidé ci-dessus, soit 0,15€/m<sup>2</sup>.

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

#### **10- Bascule**

Mme le Maire s'était engagée à prendre des renseignements sur la viabilité de cet équipement. Les organismes Veritas et Socotec ont été

contactés, afin d'établir un diagnostic technique de l'installation. Leurs devis respectifs s'élèvent 600 € et 546 € TTC, pour un diagnostic VISUEL. La Commune avait fait établir un devis par l'entreprise de M. Gérard Bellec, pour la remise en état de la bascule, qui s'élevait en 2016 à 4.212€ TTC, avant établissement du diagnostic évoqué ci-dessus. L'entreprise BPS Métrologie a fourni en août 2017 un devis d'un montant de 26.400 € TTC pour la fourniture d'un nouveau pont bascule, et avait à cette occasion établi un diagnostic dont Mme le Maire fait lecture au conseil.

En conséquence, Mme le Maire propose au conseil de condamner définitivement le pont bascule, considérant que, même remis en état ou remplacé, outre la dépense importante engendrée, il resterait peu utilisé, alors qu'il existe un matériel accessible par les agriculteurs sur les communes de Gourin ou du Faouët. Messieurs Duval et Le Roux font valoir que la bascule est un instrument de travail pour les agriculteurs, et qu'il leur paraît important de la remettre en service. Madame Morice estime que la dépense engagée pour le terrain de jeux est disproportionnée par rapport à sa fréquentation. Madame Couteller répond qu'il s'agit là d'un facteur d'embellissement de la commune, qui n'est pas comparable avec la question de la bascule. Madame le Maire répond que la bascule était déjà peu utilisée quand elle était en service, qu'elle n'est plus adaptée à la taille des remorques actuelles, et que les quelques agriculteurs concernés qui ont été interrogés par la municipalité ont trouvé une solution alternative. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'abandonner de façon définitive l'exploitation du pont bascule communal.

**POUR : 8 CONTRE : 7 ABSTENTIONS : 0**

La question de la manière de condamner définitivement la bascule et/ou de la démonter sera à étudier.

#### **11- Information sur le projet de services publics itinérants**

Lors d'une réunion de Roi Morvan Communauté, le sous-préfet a proposé aux municipalités de mettre en service un camping-car aménagé avec 2 bureaux pour y accueillir des services publics, comme la CAF, la CARSAT..., et qui effectuerait des permanences dans les communes candidates. RM Com financerait une partie de ce camion. Les élus se sont posés des questions sur le coût de l'opération, qui monterait à environ 5000 €, alors que des bureaux peuvent être mis à disposition dans les mairies pour y effectuer des permanences. La décision définitive doit être prise lors d'un prochain conseil communautaire.

#### **12- Informations diverses**

##### **1)Documentations disponibles à l'accueil :**

- Rapport de l'Agence Régionale de Santé sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine en Bretagne en 2016 ;
- Rapport d'activité 2016 du SDEM

**2)Chemin de Kervernat :** une enquête publique doit avoir lieu afin d'examiner toutes les implications de l'échange de chemin évoqué lors d'un précédent conseil. Il convient tout d'abord de prendre une délibération autorisant l'ouverture de l'enquête.

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

Un membre du conseil demande qu'un panneau « virage dangereux » soit installé à Kervidiern.

##### **3)Points divers :**

**a.** Madame Le Bonzec demande que l'abribus installé à Quinquis Gleis soit changé, car il est trop petit et envahi de ronces. Monsieur Dubois va voir avec les services techniques s'il y en a un d'avance, ou s'il est possible de déplacer celui de Coat Vod Vras, qui n'est plus utilisé.

**b.** Monsieur Tanguy demande où en est le recrutement du remplaçant de Jean-François Guillemot aux services techniques. Madame le Maire explique qu'un appel à candidatures a été lancé, et que Patrick Le Gal, actuellement en place par l'intermédiaire du service intérim du CDG, a posé sa candidature. Des démarches sont en cours auprès du CDG pour connaître les possibilités de le recruter. De l'avis de l'ensemble des conseillers, M. le Gal est en effet un très bon élément, qui donne entière satisfaction, tant du point de vue de son travail que du relationnel.

**c.** Concernant la cantinière, Madame le Maire indique que le contrat aidé de Madame Gaillard, n'a pas été renouvelé, et qu'une nouvelle cantinière, Madame Pascale DHAUSSY a été recrutée depuis le 26 octobre. Elle donne satisfaction, et s'occupe de la cantine, de l'entretien du gîte et de la salle polyvalente, ainsi que de l'atelier municipal et des vestiaires du terrain de foot.

**d.** Au terrain de foot, suite au vidage de la fosse sceptique, une odeur persiste. M Dubois va en rechercher la cause, en lien avec les services techniques.

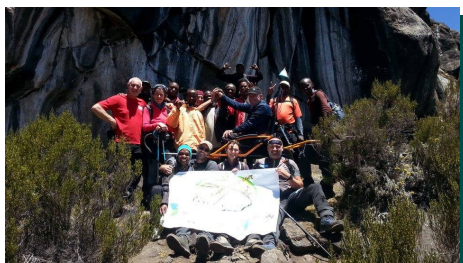
Séance levée à 21H20 .

# Un sommet pour une rampe : une belle aventure

Rappelez-vous : le projet de Yann Jondot, paraplégique et maire de Langoëlan qui avait proposé à Hélène Le Ny, maire de Le Saint d'être le partenaire avec les deux joélettes pour faire gravir à des adultes en situation de handicap le Kilimandjaro (3.962 mètres).



Rencontre entre collégiens de JC Carré du Faouët et élèves de l'école Jacques Prévert



Un itinéraire bien étudié pour la cause

Le but de l'action est de sensibiliser aux personnes handicapées et à leurs accompagnants, de montrer à l'État que la loi sur l'accessibilité est difficilement applicable financièrement dans les communes, et qu'il serait préférable d'avoir une vision plus globale et cohérente de l'accessibilité pour tous.

Ce fut l'occasion de rencontres, d'échanges et de partage notamment auprès de la commune saintoise, l'école Jacques Prévert, lors de sorties dont l'objectif était de sensibiliser toute tranche d'âge au handicap et à l'accessibilité. Une grande randonnée solidaire avait également eu lieu le 17 septembre avec les mêmes intentions mais aussi pour participer au projet de la municipalité de créer des chemins labellisés accessibles aux fauteuils, aux poussettes et aux joélettes sur la commune, des occasions aussi pour Yann Jondot et son équipe de s'entraîner.

Atteindre le toit de l'Afrique : pari tenu. En effet, fin octobre, ils sont partis pour la Tanzanie et ont accompli l'exploit.



Rencontre tout au début du projet



Une ascension dans des conditions parfois extrêmes



L'arrivée au sommet : une belle victoire !



De retour en France, c'est accompagné d'Hélène Le Ny que le maire de Langoëlan s'est rendu à l'Assemblée nationale où ils ont été reçus par le Président De Rugy ; puis à Matignon pour rencontrer la secrétaire au handicap. Une expédition d'un autre type, cette fois.

Prochaine étape : le Sénat le 12 Décembre

Jusqu'ici, Yann a rempli ses objectifs. On ne peut qu'être admiratif face à tant de pugnacité.

Bravo !



Avec Yann Jondot et Hélène Le Ny, Nicole Le Peih et Jean Michel Jacques, tous les deux Députés du Morbihan.



# Etude de revitalisation du bourg de Le Saint

Nous avons le plaisir de vous annoncer le début d'une étude de revitalisation du bourg de Le Saint. Lors d'un appel à projet de la Région, votre commune a été retenue pour bénéficier du financement\* nécessaire à cette étude : une opportunité pour les Saintoises et les Saintois de se projeter dans leur bourg de demain.

L'étude se conduira de décembre 2017 à octobre 2018 en trois grandes étapes : un état des lieux, définir ce qu'il y a à faire, et proposer des moyens pour les concrétiser. Pour que ce projet vous ressemble, nous avons besoin de vous et nous vous invitons, dans un premier temps à répondre au questionnaire ci-joint que vous pouvez retourner directement en mairie pour le **1<sup>er</sup> Février 2018**. Si plusieurs membres du foyer souhaitent s'exprimer, vous pouvez obtenir le questionnaire :

- par e-mail en nous contactant à l'adresse : [revitalisation-le-saint@gmail.com](mailto:revitalisation-le-saint@gmail.com)
- en le retirant directement à l'accueil de votre Mairie.

Les résultats de cet état des lieux seront présentés lors d'un événement printanier baptisé « Fête du Printemps » et qui aura lieu le **Samedi 21 avril** prochain dans votre commune. Durant cette journée, nous vous proposerons également de participer à des ateliers pour raconter ou dessiner votre bourg idéal de demain.

Le 21 avril sera aussi l'occasion pour les Saintoises et les Saintois de se rencontrer ou se retrouver autour des associations de la commune. Et bien sûr, vos initiatives pour animer cette journée sont les bienvenues ! L'adresse e-mail [revitalisation-le-saint@gmail.com](mailto:revitalisation-le-saint@gmail.com) est dédiée à cette étude. N'hésitez pas à nous faire part de vos idées, remarques, suggestions complémentaires.

Nous vous remercions par avance pour votre implication qui nous sera précieuse et restons à votre disposition.

Votre équipe Municipale et l'Atelier Terraterre

\* Région, Etat, EPF (Etablissement Foncier Public), Caisse des dépôts



*Beaucoup d'enthousiasme et d'échanges constructifs pour cette étude*



## Questionnaire à la population À rapporter en mairie pour le 1<sup>er</sup> Février 2018

La commune de Le Saint lance une étude pour le développement de son centre bourg. Elle souhaite consulter ses habitants pour mieux connaître leur vision du bourg ainsi que leurs attentes en matière de commerces, espaces publics et habitat. Les résultats de cette consultation seront présentés lors d'un grand évènement printanier.

Nous vous remercions par avance pour votre collaboration, qui nous sera précieuse.

### 1- Votre fréquentation du bourg

#### 1-1- Combien de fois vous déplacez-vous dans le bourg par semaine ?

Jamais

- 1 à 2 fois
- 3 à 5 fois
- Tous les jours ou presque

#### 1-2- Pour quelles raisons ? Classer par ordre de fréquence, 1 était le plus fréquent

- Ecole
- Commerces
- Mairie / bibliothèque
- Eglise
- Salle polyvalente

Autre : .....

#### 1-3- Le plus souvent, comment allez-vous au bourg ? 1 seule réponse est souhaitée

- A pied
- A vélo
- En voiture
- En tracteur

#### 1-4- Aimeriez-vous utiliser un autre mode de déplacement ?

- Non
- Oui - A préciser : .....

### 2-Thématique commerces

#### 2-1- Quels commerces fréquentez-vous le plus ?

Pourquoi ? .....

#### 2-2- A quelle fréquence ?

- 1 à 2 fois / semaine
- 3 à 5 fois / semaine
- Tous les jours ou presque

#### 2-3- Qu'achetez-vous à Le Saint ?

- Dépannage alimentaire
- Café – bar
- Tabac
- Autre, à préciser : .....

#### 2-4- Etes-vous satisfait de l'offre existante ?

- Oui
  - Non
- Pourquoi : .....

#### 2-5- Qu'attendez-vous d'un commerce de proximité ? Sélectionner 3 critères

- Produits locaux
- Produits biologiques
- Produits pas chers
- Stationnement facile
- Possibilité d'être livré
- Horaires d'ouverture atypiques - à préciser : .....





- Ouvert le dimanche
- Un accueil personnalisé et cordial
- Une multitude de produits et/ou services
- Un lieu de rencontre intergénérationnel
- Un vecteur d'animation dans le bourg
- Autres .....

**2-6- Actuellement où vous procurez-vous l'essentiel de vos denrées alimentaires ?**

- Gourin  Lorient
- Le Faouët  Autres.....

**2-7- Dans quel type de points de vente, achetez-vous vos denrées alimentaires ?**

- Grandes surfaces
- Discount
- Magasins de circuits courts – à préciser : .....
- Autres : .....

**2-8- Quel type de PAIN souhaiteriez-vous pouvoir consommer ?**

- Baguette blanche traditionnelle  Pain issu de l'agriculture biologique
- Pain de campagne traditionnel  Pain fait à partir d'une farine locale

**2-9- Actuellement, où achetez-vous votre PAIN ?**

- Epicerie du bourg  Boulangerie traditionnelle
- Grande surface alimentaire  Boulangerie biologique
- Autre : .....

**2-10- Quelle importance accordez-vous à acheter un pain de qualité, à tarif raisonnable, dans le bourg ?**

- Très important  Moyennement important
- Important  Pas important

**3- Services à la population**

**3-1- Quels services et espaces de vie fréquentez-vous le plus ? 2 réponses maximum souhaitées**

- Mairie  Salle polyvalente  Espace de jeux
- Bibliothèque  Le cimetière  L'église

**3-2- A quelle fréquence ?**

- Moins d'1 fois/mois
- 1 à 3 fois/mois
- 1 à 2 fois/semaine
- 3 à 5 fois/semaine
- Tous les jours ou presque

**3-3- A votre avis, que manque-t-il comme commerces et services ?**

- Coiffeur
- Pôle Santé
- Permanence sociale
- Garderie enfants
- Poste
- Autre, précisez : .....

**4- Déplacements et espaces publics**

**4-1- Quel est votre endroit extérieur préféré DANS le bourg ?**

.....

**4-2- Pour quelles raisons ?**

.....

**4-3- Quel est l'endroit que vous appréciez le moins DANS le bourg ?**

.....

**4-4- Pour quelles raisons ?**

.....

**4-5- Quel est votre endroit préféré HORS du bourg, dans la commune ?**

**4-6- Pour quelles raisons ?**

**4-7- De quels espaces extérieurs manque le centre bourg de Le saint ?**

- un théâtre de verdure
- une aire naturelle de camping
- un skate-park ou autre lieu « ados »
- autre : .....

**4-8- Selon vous, quelle est la principale difficulté pour se déplacer dans le bourg ? (1 seule réponse souhaitée)**

- Vitesse excessive
- Difficulté de stationnement
- Largeur des trottoirs
- Pente
- Signalétique

Autre : .....

**4-9- Si vous avez des enfants, les laissez-vous se déplacer seuls ?**

- Oui
- Non

Pourquoi : .....

**4-10- Quel type de nouvelles habitations verriez-vous dans le centre-bourg ? 2 réponses maximum souhaitées**

- Maison de bourg avec petite cour ou jardinet
- Pavillon classique
- Eco-logement
- Appartement faible loyer
- 1 à 2 chambres
- 3 chambres et +

**4-11- Selon vous, que manque-t-il à Le Saint pour attirer plus d'habitants, de touristes et de visiteurs ?**

.....  
.....

**5- Qui êtes-vous ?**

**5-1- Etes-vous :**

- Une femme
- Un homme

**5-2- Avez-vous :**

- Moins de 25 ans
- Entre 25 et 40 ans
- Entre 40 et 60 ans
- Plus de 60 ans

**5-3- Depuis combien de temps habitez-vous à Le Saint ?**

- Moins de 5 ans
- Entre 5 et 10 ans
- Plus de 10 ans

**5-4- Habitez-vous :**

- Dans le bourg
- A moins de 5 minutes à pied de la mairie
- En campagne

**5-5- Avez-vous des membres de votre famille habitant à Le Saint ?**

- Oui
- Non

**5-6- Quelle est votre activité ?**

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Agriculture         | <input type="checkbox"/> Commerces             | <input type="checkbox"/> Ouvriers            |
| <input type="checkbox"/> Industrie           | <input type="checkbox"/> Professions libérales | <input type="checkbox"/> Demandeurs d'emploi |
| <input type="checkbox"/> Cadres              | <input type="checkbox"/> Employés              | <input type="checkbox"/> Retraités           |
| <input type="checkbox"/> Autres : à préciser |  |  |





**5-7- Si vous avez des enfants, sont-ils scolarisés à l'école Jacques Prévert de Le Saint ?**

*sinon aller directement au 5-9*

Oui

Non

Pourquoi ?

**5-8- Si vous avez des enfants, pensez-vous qu'ils souhaiteront rester vivre à Le Saint ?**

Oui

Non

Pourquoi ?

**5-9- Faites-vous partie d'une association ?**

Oui

Non

Laquelle, Lesquelles ?

**5-10- Avez-vous un projet de création d'une association et/ou d'une activité professionnelle ?**

Oui

Non

Si vous souhaitez être contacté pour exposer le projet à la mairie, merci de nous laisser vos coordonnées :

**5-11- Remarques diverses :**

**5-12- Pour être informé de l'avancée du projet de revitalisation de votre bourg, merci de nous indiquer vos coordonnées mail :**

ou inscrivez-vous par email à l'adresse suivante : [revitalisation-le-saint@gmail.com](mailto:revitalisation-le-saint@gmail.com)

## Cérémonie du 11 novembre

Pour honorer la mémoire des morts pour la France, les Saintois présents pour la cérémonie se sont rendus jusqu'au monument aux morts.

Hélène Le Ny, accompagnée des enfants de la commune, a déposé une gerbe avant de lire le discours officiel et d'observer une minute de silence.

Un grand merci à l'Association des Anciens Combattants dont Albert Ricard est le Président pour avoir offert la gerbe de fleurs.



*Moment de recueillement en hommage aux morts pour la France*

## Repas du 11 novembre



*Animation menée par la chorale de Meslan*



*Les deux doyens de la commune présents au repas*

Mme Le Ny Hélène, maire, et M. Bellec Joël, adjoint au CCAS, ont mis à l'honneur lors du repas annuel des personnes de plus de 70 ans, les deux doyens présents ce jour-là: Mme Marinette Morvan et M. Nédelec Louis qui ont reçu un cadeau pour l'occasion.

## Marie-Jeanne, doyenne saintoise



*La doyenne bien entourée pour l'occasion*

Marie-Jeanne Daviou a fêté ses 101 ans, lundi 20 novembre. Pour cette occasion, elle a reçu des membres de sa famille et des amis auxquels se sont joints Marie-Renée Praslicka, Hélène Le Ny, Pierre Dubois et Marlène Barbou.



*Marie-Jeanne Daviou*



# Embellissement et cadre de vie

## Concours « Maisons fleuries » 2017

Pour le classement de ce concours, nous avons pris en compte l'entretien des abords, la mise en valeur des propriétés, la qualité l'originalité, l'harmonie et la quantité des végétaux, les pratiques écologiques. Nous remercions les participants pour leur travail et leur implication, car tous contribuent à l'embellissement de la commune et la dynamisent par leur collaboration au concours. Je remercie les employés municipaux : Jean-François Guillemot, jeune retraité, Patrick Le Gal et Pascal Le Beller avec qui j'ai plaisir à travailler pour l'amélioration de notre cadre de vie.

### Décor floral en bordure ou façade

**1<sup>er</sup> prix** : Mme MONSONNEC Annie, Kervidiern

**2<sup>ème</sup> prix** : M. et Mme COTTEN Sylvie et Gilles, Le Rest

### **Autres participants :**

M.GALLIC Xavier, 17 rue de l'Ecole

M. et Mme LE GUYADER Martial et Brigitte, Coat Zent



*1<sup>er</sup> prix : Mme MONSONNEC Annie, Kervidiern*

### L'éco-jardin potager visible en partie de l'espace public

**1<sup>er</sup> prix** : M. TYMOIGNE Christian, Tremen

**2<sup>ème</sup> prix** : M. et Mme AUFFRET Rémi et Michelle, Cavarno

**3<sup>ème</sup> prix** : M. et Mme ALLANOT Jean et Irène, Guernambigot

### **Autres participants :**

Mme MONSONNEC Annie, Kervidiern

Mme BRABAN Eliane, Kerguern



*1<sup>er</sup> prix M. TYMOIGNE Christian, Tremen*

### Jardin d'agrément visible de l'espace public

**1<sup>er</sup> prix** : M. et Mme ALLANOT Jean et Irène, Guernambigot

**2<sup>ème</sup> prix** : M. TYMOIGNE Christian, Tremen

**3<sup>ème</sup> prix** : Mme BRABAN Eliane, Kerguern

### **Autres participants :**

Mme LE GALL Jeanine, Porz Ar Gall

M. et Mme AUFFRET Rémi et Michelle, Cavarno

Mme MONSONNEC Annie, Kervidiern

M. LOHOU Erwan, Sainte-Jeanne



*1<sup>er</sup> prix : M. et Mme ALLANOT Jean et Irène, Guernambigot*



Bonnes fêtes de fin d'année à tous et à toutes





## Du côté de l'école

### Une nouvelle rentrée à l'école Jacques Prévert

Stabilité à l'école Jacques Prévert pour cette rentrée 2017. L'effectif global est en légère augmentation avec 36 élèves inscrits et les enseignants sont les mêmes pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive. Le directeur, Cédric Le Page garde la classe élémentaire (20 enfants du CP au CM2) ; Amandine Derrien, les plus petits (14 enfants de maternelle). L'Atsem (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) est toujours Tana Kraffe. Cette année, l'école revient à la semaine des quatre jours.



Une nouvelle rentrée pour les enfants encadrés par Tana Kraffe et Amandine Derrien. (ci-dessus) en maternelle et CP et Cédric Lepage, pour les primaires

### Cross de la solidarité

Le jeudi 9 novembre avait lieu le traditionnel cross de la solidarité organisé par l'USEP 56. Ce sont donc 26 élèves de la grande section au CM2 qui se sont rendus au stade de Keroza au Faouët.

Les élèves étaient répartis dans différentes courses de 8, 12, 16, 20 ou 24 minutes. C'est dans la bonne humeur et avec une grande motivation que tous sont parvenus à remplir le contrat temps en lien avec leur niveau.



Après l'effort, une petite collation est bienvenue

### Sortie Cinéma



Lundi 4 décembre, les élèves du cycle 3 sont allés voir le film d'animation *L'étrange Noël de monsieur Jack*. Cette projection s'est déroulée dans le cadre du dispositif Sine ar re yaouank, mis en place par Roi Morvan communauté dont le service jeunesse offre un programme d'éducation à l'image.

Cédric Le Page, instituteur chez les primaires a pu entamer par la suite un travail de réflexion amorcé par le film.





## Départ en retraite de Jean François Guillemot



Jean-François Guillemot, jeune retraité

En septembre, Jean-François Guillemot a fait valoir ses droits à la retraite, après 33 ans de travail à la commune. Le 1<sup>er</sup> juin 1984, il a été embauché comme agent d'entretien stagiaire, puis est monté en grade jusqu'à devenir technicien titulaire. Hélène Le Ny, maire, a souligné son efficacité, sa disponibilité et sa discrétion et indiqué qu'une médaille d'or régionale, départementale et communale lui sera remise lors de la cérémonie des vœux du maire, pour sa compétence, son dévouement et les services rendus à la collectivité.

## Culture et Communication

Le lundi 9 octobre, Angélique Callac remettait les prix du Concours « Beautés hivernales » qui a réuni une douzaine de participants.

Ont été récompensés :

1. Brigitte Le Guyader
2. Marie-Françoise Le Bris
3. Marie-Renée Praslicka

Sont ex-aequos pour leur photo insolite :

- 4 Jérémie Praslicka
5. Daniel Tresh

### Concours photos



1. Coucher de soleil sur la vallée



2. Soleil levant ar Zent



3. Coucher de soleil



4. Empreintes dans la glace, mais de qui ?



5. Beautés hivernales

Un autre concours sur le thème « Récoltes insolites » arrive à son terme . La commission Culture et Communication se réunira en janvier pour départager les candidats inscrits.

### Bibliothèque municipale



Il existe une bibliothèque à votre disposition. N'hésitez pas à venir la consulter et à retirer des ouvrages ou des revues ( informatique, vie pratique, actualité...). Elle est gratuite et ouverte à tous aux horaires d'ouverture de la mairie.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous et à toutes





# La vie des associations

La nouvelle saison de « remise en forme » proposée par le club « LA GYM SAINTOISE » a démarré sur les chapeaux de roue avec un très bon groupe où se cotoient nouveaux et anciens adhérents dans une ambiance décontractée et bon enfant.

Notre nouveau prof : Marylin, souriante et dynamique, assure des séances de Pilates, Piloxing, Step, Bodyart, circuit training....

Il est bien entendu toujours possible de nous rejoindre : le mercredi de 20H15 à 21H15 !

Marylin dispense aussi des cours de Postural ball : le mercredi de 19H à 20H. Cette gym douce, accessible à tous, est un vrai cours « santé » pour libérer les tensions du dos ! Elle se pratique en chorégraphie, avec fluidité, sur de la musique douce et en contact permanent avec un gros ballon. Grâce aux postures statiques, étirements passifs et relaxation, les séances permettent de renforcer les muscles profonds du corps et de la colonne vertébrale, de corriger la posture et libérer les tensions physiques et psychiques.

Autre nouveauté proposée par Marylin : la Zumba Kids.

Ce sont des cours de zumba adaptés à un jeune public voulant danser et s'amuser sur des « tubes » du moment : hip-hop, reggaeton, cumbia etc. Sur des pas adaptés, ces séances sont ludiques et pensées pour le développement des enfants par rapport au travail en équipe, au respect des autres, à la mémoire, la confiance en soi.

Ces cours ont lieu le mardi de 17H15 à 18H pour les 4/7 ans et de 18H à 18H45 pour les 8/11 ans.



Un cours bien suivi par les enfants

## Gym saintoise



Travail de posture au sol

Meilleurs vœux pour  
l'année 2018



Gym saintoise : le mercredi de 20H15 à 21H15

Postural ball : le mercredi de 19H00 à 20H00

Zumba Kids : le mardi

de 17H15 à 18H pour les 4/7 ans

de 18H à 18H45 pour les 8/11 ans.

## Ar wenodenn

Hé oui ! l'hiver arrive avec ses festivités ... il est temps de faire le point sur 2017.

En mars, clair de lune sur Le Saint avec une quarantaine de marcheurs.

En juin, le week-end rando des 17 et 18 s'est déroulé autour de l'abbaye de Beauport qui surplombe la baie de Paimpol. Le pique-nique a eu lieu au pied de cette magnifique abbaye sur une prairie ombragée, le soleil étant très chaud à cette période.

Le 25 juin, nous étions sur une randonnée à Huelgoat avec pique-nique. En ce moment, nous préparons le prochain week-end qui aura lieu les 9 et 10 juin 2018. La destination sera les environs de Ploudalmézeau.

Actuellement, nous avons repris la marche du lundi après-midi.

La 1<sup>ère</sup> randonnée 2018 : le 28 janvier sur Guiscriff « Locmaria » avec au retour, la traditionnelle galette pour les adhérents.

Les membres du bureau vous  
offrent leurs meilleurs vœux pour  
l'année 2018



Tous les lundis, RDV :

\* 14h00 de novembre à mars

\* 18h30 d'avril à octobre

place de l'église Le Saint

Le 4<sup>ème</sup> dimanche de chaque mois, RDV :

\* 13h30 sauf juillet et août.



Pause pique-nique champêtre



Une randonnée dans un cadre exceptionnel



# Fest Ar Zent

Fest Ar Zent a animé le dimanche 9 juillet le centre bourg pour les fêtes de Notre Dame de Lourdes. Il y a eu le traditionnel cochon grillé qui a attiré 220 convives. Pendant la journée les gens ont pu se divertir avec une multitudes d'animations: concours de pétanque , tour de calèche et ânes, pêche à la ligne, spectacle de clowns , maquillages pour enfants, danses tribales, lmanèges et café-crêpes.

Le 4 novembre, un bal halloween, pour le plus grand plaisir des enfants et des plus grands, est venu clôturer cette année riche en animations.



Une belle petite troupe de monstres venus s'amuser

Le repas des bénévoles s'est tenu le samedi 2 décembre. Il réunissait toutes les personnes qui donnent de leur temps et énergie tout au long de l'année autour d'un repas convivial.

Toute personne désirant s'investir dans l'animation de la commune et souhaitant intégrer l'association est invitée à l'assemblée générale le 19 janvier 2018 à 19h30 (Ordre du jour : élection d'un nouveau bureau, bilan moral et financier).

Pour plus d'informations vous pouvez me contacter dès aujourd'hui au 06.87.31.86.31

Fest Ar Zent vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année.



Tristan Pochat

*Fest  
Ar  
Zent*

## Comité des retraités

En septembre, nous avons repris les bonnes habitudes et avons commencé le 2<sup>ème</sup> semestre par une sortie le 6 septembre vers Pontrioux à bord du petit train du Trioux et la découverte de la ville et ses lavoirs. La visite des lavoirs s'est faite à bord de barques électriques, ce qui nous a permis d'apprécier le charme d'être transporté au fil de l'eau et de découvrir la ville sous un autre angle.

Le 8 novembre, une pièce de théâtre était organisée par Soliha « association (ex pactArim) pour l'amélioration de l'habitat » afin de sensibiliser les retraités sur les risques de chutes et accidents. Pour ce faire, vous pouvez prendre un rendez-vous avec eux afin d'effectuer une étude des risques. Nous avons profité de cette intervention organisée par Soliha pour proposer cette séance de théâtre à nos adhérents. Nous avons fait du covoiturage afin de conduire une vingtaine de personnes à Gourin. Après la séance, Soliha nous a invités à partager un goûter que tous ont apprécié.

L'année 2017 se terminera par le repas du comité des retraités le samedi 16 décembre à 12h30.

Le bureau du comité des retraités vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année



### Animations 2018 :

Café le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois sauf en janvier

**10 Janvier** : assemblée générale (vente de carte, repas et galette des rois)

**28 Février** : à 15H possibilité d'une sortie music-hall à Ploemeur en co-voiturage 35€

**6 Juin**: sortie des retraités au parc botanique de Haute Bretagne château de laFollière - Le Chatellier (35)

**17 Juin**: repas de printemps à la salle polyvalente



## Aikido



L'équipe de aikido traditionnel est heureuse de sa première année d'accueil à la salle des fêtes de Le Saint où les séances ont lieu le mardi soir de 19h45 à 21h15. Une douzaine de participants se donnent rendez-vous régulièrement pour pratiquer cet art martial non violent.

Vous êtes d'ailleurs conviés à rencontrer les membres de l'aikido qui effectueront une démonstration et vous offriront un pot de l'amitié pour la nouvelle année, **le mardi 9 janvier 2018**.

La première demi-heure sera l'occasion de participer ou d'assister à un cours d'essai.



Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Julien Cox

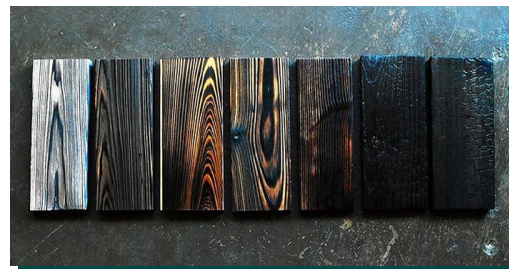


## Association des Chimères

Une réunion de l'association des Chimères a eu lieu le 17 novembre 2017. Cette association créée en 2010, rassemble une dizaine d'adhérents.

Depuis le printemps 2017, l'association consacre régulièrement des dimanches à entretenir ou restaurer des chemins communaux ou privés dans le but d'y circuler à pied ou à cheval. Ces journées de débroussaillage sont souvent accompagnées d'une balade à cheval, à partir du domaine des chimères, point de rendez-vous de l'association.

Depuis plusieurs années, des stages sont mis en place par l'association, principalement autour de l'éthologie et du soin aux chevaux mais aussi d'un mode de vie respectueux de l'environnement. En décembre, sera organisé un stage de bois brûlé japonais, technique de protection naturelle du bois de bardage, aussi utilisable pour la construction de meubles. Informations et réservation auprès de Gaëlle Leprévost (06 73 35 49 32) ou de l'animatrice Mme Maryline Le Goff (06 86 81 64 60).



## Amicale Laïque

Après le pot de bienvenue à la rentrée pour faire le lien avec les parents d'élèves, c'est la soirée raclette qui a remporté un franc succès auprès de 210 convives. C'est donc un bilan très positif qui contribuera à financer les sorties des élèves de l'école notamment la classe de mer qui aura lieu en mai. A venir : le traditionnel marché de Noël, le 22 décembre à la salle polyvalente à la suite du spectacle préparé par les enfants et leurs instituteurs.



*L'Amicale Laïque remercie tous les bénévoles pour leur dévouement.*



Bonnes fêtes de fin d'année





## FC Saintois

Pour la huitième saison, le FC Saintois a retrouvé le stade de la route de ST Gilles. Avec quatre nouvelles recrues, l'effectif reste stable, avec dix huit joueuses et quatre dirigeants. Les joueuses remercient le public qui, au fil du temps, est de plus en plus nombreux.

Merci à tous pour votre soutien, les filles et le club comptent sur tous les supporters pour les accompagner durant la saison.

Le FC Le Saint vous souhaite de passer de joyeuses fêtes de fin d'année.



Meilleurs Voeux



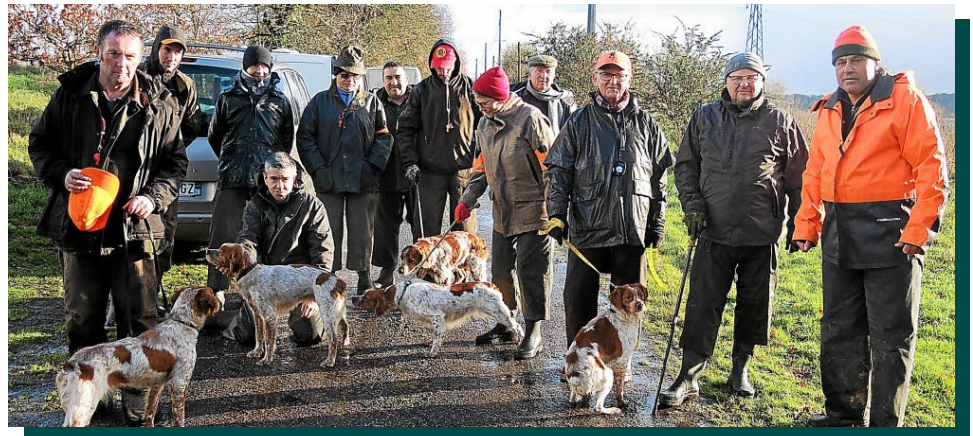
Le Président  
Jean-François Morice



Une équipe qui se maintient .

## A.C.C.A

Accueillis par Alain Veneu, président de l'Acca, une douzaine de chasseurs ont participé à un field trial, vendredi 1er Décembre, à Kermonten. Ils étaient venus des quatre coins de France pour cette épreuve de chasse sur bécasse non tirée permettant de juger les comportements des chiens, ici, des épagneuls bretons. Le but est de mettre les chiens en situation : repérer une bécasse en un temps donné de 15 à 20 min ; se mettre à l'arrêt et éventuellement faire une coulée, qui est une technique d'approche de la bécasse.



Chiens et chasseurs prêts à participer au field trial

Au moment de l'envol de l'animal, un coup de feu à blanc est tiré et le chien doit rester à l'arrêt. Ces épreuves s'adressent à des chiens de haut niveau, destinés à la sélection et à l'élevage. En fonction des résultats, un Certificat d'aptitude au championnat de travail (CACT) ou un Certificat d'aptitude au championnat international de travail (CACIT) peut être attribué. Cette chasse était organisée par le Club griffon Korthals et l'Acca de Priziac et était chapeautée par la Société centrale canine, le juge étant Guiseppa Molinari, du club épagneul breton italien. D'autres field trials avaient lieu vendredi, au Faouët, Priziac et Saint-Caradec-Trégomel.

### Hommage :

*Le 31 Octobre 2017, Michel, à peine âgé de 60 ans, nous a quittés, des rêves plein la tête.*

*Nous tenions à te rendre ce dernier hommage, ami chasseur et dresseur de chiens, par ces quelques mots.*





# Infos pratiques

## Repas du mercredi

Réservations au 02 97 34 71 49

<p><b>Mercredi 17 Janvier</b> <i>Potage légumes</i> <i>Lapin aux pruneaux</i> <i>Coquillettes</i> <i>Fromage- salade</i> <i>Galette des Rois</i> <i>Café</i></p> <p><b>Réservation pour le jeudi 11</b></p>	<p><b>Mercredi 21 février</b> <i>Bouchée à la reine</i> <i>Rôti de boeuf</i> <i>Pommes de terre rissolées</i> <i>Fromage - salade</i> <i>Charlotte aux fruits</i> <i>Café</i></p> <p><b>Réservation pour le jeudi 16</b></p>
<p><b>Mercredi 21 Mars</b> <i>Velouté de poireaux</i> <i>Saumon sauce beurre blanc</i> <i>Riz</i> <i>Fromage-salade</i> <i>Tiramisu</i> <i>Café</i></p> <p><b>Réservation pour le jeudi 15</b></p>	<p><b>Mercredi 18 Avril</b> <i>Coquille Saint-Jacques</i> <i>Boeuf</i> <i>Carottes</i> <i>Fromage – salade</i> <i>Poire belle Hélène</i> <i>Café</i></p> <p><b>Réservation pour le jeudi 12</b></p>

*Les repas ont lieu tous les 3èmes mercredis du mois.*

*Ces déjeuners permettent aux participants de se retrouver régulièrement autour d'un repas toujours très apprécié.*

***Ces repas conviviaux sont ouverts à toutes et à tous à partir de 60 ans, Les nouveaux sont les bienvenus***

*La participation financière est de 7 € par personne (Boisson non comprise).*

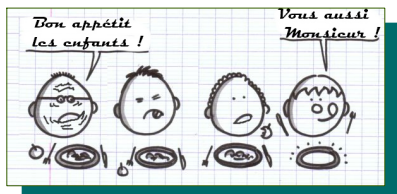
### **Pensez à vous inscrire !**

Les commandes s'effectuant une semaine à l'avance, nous vous rappelons qu'il est important de prévenir en cas d'absence, sauf cas de force majeure, **aux dates indiquées sous les menus.**

Nous vous remercions de votre compréhension.



## Repas intergénérationnel



« Je préfère manger à la cantine »

La municipalité continue de proposer aux habitants âgés de 60 ans et plus le déjeuner dans la salle du restaurant scolaire, avec les enfants .

Jours d'ouverture :

Lundi  
Mardi  
Jeudi  
Vendredi  
en période scolaire

Information et inscription en mairie : 02 97 34 71 49

## Nouvelle recrue



Une nouvelle cuisinière est arrivée à la cantine :

Pascale Dhaussy se charge de préparer les repas des élèves de l'école et les repas du mercredi.

Elle nous vient de Locmalo. Elle s'est installée dans la commune depuis quelques semaines.

Nous lui souhaitons la bienvenue.



## Traitement de l'amiante

Prévention des déchets  
Service déchets ménagers  
02 97 23 71 02  
[preventiondechets@roimorvancommunauté.com](mailto:preventiondechets@roimorvancommunauté.com)



Suite aux demandes régulières d'habitants du territoire et à une série de dépôts sauvages, Roi Morvan Communauté vous propose une liste d'entreprises proches accréditées pour le désamiantage des bâtiments ou le stockage de l'amiante.

	Nom	Adresse	Tel	Fax	Mail	Prix / tonne	Transport	Contenants
Stockage	Recycleurs bretons	Caudan	02 97 81 60 82	02 97 81 60 84		240 €	Sur devis	BigBag 8 €
Stockage	Veolia Grandjouan	Lorient	02 97 87 80 42	02 97 87 16 16		110 €	Sur devis	
Stockage	Charier	Nivillac	02 40 19 93 00	02 40 19 93 04		145 €	Sur devis	
	Breizh recyclage	Baud	02 97 38 25 70	02 97 51 14 71	<a href="mailto:contact@breizhrecyclage.fr">contact@breizhrecyclage.fr</a>	125 €	Sur devis	BigBag 45 € Sac à plaque 60 €
Désamiantage	Société d'Isolation Bretoise	Queven	02 97 29 00 91	02 97 29 03 75	<a href="mailto:sib-queven@orange.fr">sib-queven@orange.fr</a>			
Désamiantage	Bretagne service amiante	Saint Ave	02 30 96 33 46	02 30 96 33 48	<a href="mailto:contact@bsamiente.fr">contact@bsamiente.fr</a>			
Désamiantage	Démolition Bretagne Service	Tréfléan	02 53 16 61	02 97 53 12 56	<a href="mailto:dbs@orange.fr">dbs@orange.fr</a>			

## Vers de nouvelles règles d'urbanisme

Présentation du cadre réglementaire, du diagnostic et du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUi

Le PLUi est le nouveau cadre réglementaire de l'urbanisme qui définit les règles d'occupation et d'utilisation des sols applicables aux projets d'aménagement et aux autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables...). Il remplacera les documents d'urbanisme aujourd'hui en vigueur (Plans d'Occupation des Sols, Plans Locaux d'Urbanisme et Cartes communales).

A partir des enjeux mis en évidence par le Diagnostic Territorial et des orientations retenues par les élus, il propose un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) pour les 10 années à venir en matière de logement, d'économie, d'agriculture, de tourisme, d'environnement, de patrimoine...

Informations  
URBANISME  
PLAN LOCAL D'URBANISME  
intercommunal



**Qu'est-ce que le PLUi ?  
Pourquoi un PLUi ?  
Quels impacts pour les habitants ?**



**Lien de téléchargement pour les éléments comme le Diagnostic et le PADD dans leurs dernières versions (celles consultables en version papier en mairie), comme prévu dans la délibération de prescription du PLUi, et indiqué sur les affiches présentes en mairie :**

<https://we.tl/smjTC21zc0>

Afin de disposer d'un cadre réglementaire actualisé à l'échelle de l'intercommunalité, les élus de Roi Morvan Communauté ont décidé à l'unanimité, par délibération du 15/12/2015, d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ce document de planification urbaine définit et réglemente l'occupation du sol des communes à travers différents zonages (zones urbaines U, zones urbaines à urbaniser AU, zones agricoles A et zones naturelles N). Une fois approuvé, ses dispositions réglementaires seront opposables aux autorisations d'urbanisme.

### Contacts :

A l'accueil de chaque mairie et au siège de  
Roi Morvan Communauté

[plui@roimorvancommunaute.com](mailto:plui@roimorvancommunaute.com)

[www.roimorvancommunaute.com](http://www.roimorvancommunaute.com)





## Changement de destination de bâtiments

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), les bâtiments présentant un intérêt architectural et/ou patrimonial seront recensés. Le but de ce recensement est de les identifier dans le PLUi, en vue de permettre **leur changement de destination**.

A cette fin, un questionnaire a été élaboré et sera mis à la disposition des habitants début janvier 2018 au siège de Roi Morvan Communauté ainsi que dans les différentes mairies. Il sera également téléchargeable sur le site de Roi Morvan Communauté (<http://www.roimorvancommunaute.com/>).

Ce questionnaire sera à retourner au plus tard **pour le 31 mars 2018**

## Annonce aux propriétaires de maisons inoccupées sur la commune

Les propriétaires ayant des maisons inoccupées sur la commune sont invités à renseigner la mairie concernant leur situation ( maison à vendre ou à louer ). Merci.

## Élagage

Les intempéries que les Saintois ont connues durant cette année ont laissé voir l'urgence et la nécessité d'entretenir les bordures de voirie. Par conséquent, les propriétaires sont tenus de nettoyer et d'élaguer leurs espaces pour plus de sécurité.



## Numérotation

Les habitants saintois résidant hors du bourg sont invités à retirer leur plaque postale qui les attend à la mairie.

## Traitement des déchets

Les containers sont destinés à la récupération des ordures ménagères. Des zones de tri sélectif sont aussi à disposition. Merci de bien vouloir respecter cette répartition et les lieux de dépôt dont le mauvais usage entraîne un surcroît de travail, de temps et d'argent pour la commune.

Pour tout autre déchet : se rapprocher des déchetteries de proximité. Merci.

### Déchetterie Gourin :

Horaires d'hiver (du 01/11 au 31/03)  
Du lundi au vendredi de 14h à 17h30  
Le samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h30

### Déchetterie Le Fauët:

Horaires d'hiver (du 01/11 au 31/03)  
Du lundi au vendredi de 14h à 17h30  
Le samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h30





## Le Saint 2018

### Animations et Manifestations

#### Janvier

- \* Concours photos ( renseignements en mairie )
- \* Mardi 9 Janvier: Aïkido , démonstration et Pot de la nouvelle année à partir de 19h45 (salle des fêtes)
- \* Mercredi 10 Janvier: Assemblée générale et galette des rois (Comité des retraités)
- \* Vendredi 12 Janvier: Voeux de Madame Le Maire à partir de 18h30 (salle des fêtes)
- \* Vendredi 19 Janvier à 19h30: Assemblée Générale Fest Ar Zent (salle des fêtes)
- \* Dimanche 28 Janvier: Randonnée sur Guiscriff et Galette des rois (Ar Wenodenn )

#### Février

- \* Jeudi 1 er Février: Retour des questionnaires ( cf.bulletin municipal ) pour l'étude sur la revitalisation du bourg, en mairie
- \* Dimanche 11 Février : Messe des malades ( association Notre-Dame-de-Lourdes)
- \* Mercredi 28 Février, 15h00: Sortie music-hall en co-voiturage (Comité des retraités)

#### Mars

- \* Lancement du concours Maisons Fleuries
- \* Samedi 24 Mars : Repas des propriétaires A.C.C.A. (salle des fêtes)

#### Avril

- \* Dimanche 15 Avril, 10h00-12h00: Chasse à l'oeuf, parc de l'église (Amicale Laïque)
- \* Samedi 21 Avril : Fête du printemps (ateliers revitalisation du bourg, rencontres des associations etc.) (salle des fêtes)
- \* Samedi 29 Avril : Assemblée Générale A.C.C.A. (salle des fêtes)

#### Mai

- \* Passage pour le concours des Maisons Fleuries
- \* Mardi 8 Mai : Cérémonie du 8 Mai ( Anciens Combattants )

#### Juin

- \* Lundi 4 Juin : Spectacle « Petite source » , RMCom
- \* 6 juin : sortie (Comités des retraités)
- \* 9 Juin : Randonnée, (Ar Wenodenn)
- \* 16 Juin : Fête de l'école Jacques Prévert (Amicale Laïque)

#### Manifestations permanentes :

##### ◇ Lundi :

- \* Ar wenodenn : marche à 14 h00 ( de novembre à mars) / à 18h30 (d'avril à octobre) place de l'église
- \* Yoga ( Association Cool de source) :19h00-20h30(salle des fêtes)

##### ◇ Mardi soir :

- \* Zumba Kids : 17h15 à 18h
- \* Aïkido : 19h45 - 21h15 (salle des fêtes)

##### ◇ Mercredi soir :

- \* Postural ball : 19h00- 20h00 (salle des fêtes)
- \* Gym : 20h15 - 21h15 (salle des fêtes)

##### ◇ Jeudi soir :17h30-19h30, Cours d'Anglais avec Jonathan Clyne

(renseignements & inscription : bedoin84@yahoo.co.uk), (école primaire, salle rose)

- ◇ Le 3ème mercredi de chaque mois ( 12h00) : Repas CCAS des + de 60 ans (inscription en mairie)

- ◇ Le 4ème dimanche de chaque mois (13h30) : Ar Wenodenn : randonnée



# Etat civil

## Naissances

**LE DUIGOU Valentin,**  
**né à QUIMPER (Finistère)**  
Le 1<sup>er</sup> février

**ALLANOT Emma, Delphine**  
**née à QUIMPER (Finistère)**  
Le 14 mars

**POCHON Coline**  
**née à Carhaix-Plouguer**  
Le 19 août

*Toutes nos félicitations  
aux heureux parents  
Et bienvenue aux bébés*

## Mariages

**Anthony LE GAL**  
et  
**Valérie Patricia PADELLEC**  
Le 22 avril

**Sébastien LE BON**  
et  
**Christelle LE ROUX**  
Le 26 Août

*Meilleurs vœux de  
bonheur aux jeunes mariés*

## Décès

**BRADBURY Moria Congdon**  
Le 23 janvier

**PALARIC Albertine**  
Le 8 février

**MAHÉ Joseph, Francois, Marie**  
Le 26 mai

**FÉVRIER Jeanne, Marie,Thérèse**  
Le 22 mai

**HERVIO Louis, Hubert**  
Le 2 août

**Van SPEYBROECK Michel, Albert**  
Le 26 novembre

**CADET Jean-Jacques**  
Le 23 novembre

*Sincères condoléances aux familles*

# Le murmure de la vie

## Le blé noir

1

Voilà le boulanger fâché.  
J'ai entendu dire, que  
Le blé noir ne sera pas cher  
Presque pour rien.  
Et au contraire, la farine de froment  
Est devenue très chère.  
Le pain sera hors de prix  
Ce qui est le pire, hélas.

2

C'est un plaisir de se promener  
A travers champs  
Et de voir les abeilles butiner  
Sur toutes les fleurs.  
Les paysans au travail  
Ne perdent pas leur peine.  
Ils n'auront pas boire de l'eau  
Avec leurs crêpes au beurre.

3

Toutes les terres sont bien préparées  
Presque comme des jardins.  
L'engrais est devenu bon marché  
Les champs seront bien garnis.  
Et d'autre part, la rosée de la nuit  
Tombe intense et drue.  
Nulle part, on ne verra de mauvaise moisson  
Surtout de blé noir

4

On trouvera des gens insensés  
Car il y en aura toujours  
Pour dire qu'avec des crêpes au beurre  
On ne se régale pas.  
Et cependant vous verrez plusieurs messieurs  
Aussi bien que des dames  
Se lécher les babines  
Sur le lardoire sale.

Paol Ar Wern\*



### Un petit additif

Quoi de plus beau qu'un champ de blé noir en fleur ; l'espérance d'une belle récolte pour l'agriculteur. Cela mène notre pensée vers l'image de la crêpière devant ses « pillig » dans la bonne odeur des crêpes chaudes. Quel dommage que de nos jours les abeilles ne visitent plus ces indénombrables fleurs.

Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, époque à laquelle Paol Ar Wern écrivait ces quelques rimes, un paysan, selon les années, payait son fermage grâce au miel de ses abeilles uniquement, une vraie richesse.

En vous souhaitant des bons repas, de bonnes crêpes, peut-être agrémentées de bon miel de blé noir !

\* Paol Ar Wern fut boulanger au bourg de Le Saint avant de s'installer comme paysan et barde au village de Kerguern auquel il a donné son nom : Le Guern, Ar Wern en breton. Il est mort en 1919.



Joyeux Noël et Bonne Année !



DD.R.



# Hiboud ar vuhez

## Ar gwinizh-du

1

Chetu fachet ar boulanjer  
Klevet e meu konta  
Ar gwinizh-du ne vo ket ker  
Gozigmant vit netra  
Hag er c'hontrel ar bleud gwinizh  
A zo daet ker braz  
Ar bara a vomaez a briz  
Pezh siwazh a zo gwazh

2

Un blijadur eo pourmen  
A-dreuz dre ar parkoū  
Ha gwelet bouetat ar gwenan  
E war oll ar bleunioū.  
Ar beizanred en o labour  
Ne gollant ket o foan.  
Ne vo ket ret dê evañ dour  
Gant o c'hrapouezh amann.

3

Oll an douaroū zo renket mad  
Gozig vel jardinoū  
Al ludu zo daet marc'had-mad  
Goloet vo ar parkoū.  
Hag ar glizh-noz en ur mod all  
Agouezha puilh ha druz.  
Neblec'h ne vo gwelet est fall  
Dreit-oll ar gwinizh-du.

4

Kavet e vo tud dikiant  
Kar bepred a vo  
Da laret, gant krampouezh amann  
Ne vez ket graet friko.  
Ha kouskoude meur a aotrou  
Itronezed kenkoulz  
Welec'h lipat o muzelloū  
Goude al larjouer louz.

Paol Ar Wern



### Un tammig astenn

Petra kaeroc'h 'vit ur parkad gwinizh-du en bleuñv ; esperañs un aestad greun a-feson evit ar peizant. Lakaat ra an den da soñjal ba'r grampouezherez dirak he filligoū ba'r c'hwez vad ar c'hrapouezh tomm. Domaj eo ne vez ket bizitet hiriv an deiz ar bleunioū diniverabl-se gant ar gwenan.

Ba'r penn-kentañ an XX<sup>vet</sup> hantved da vare'shrive Paol Ar Wern an nebeut rimoū-mañ, ur peizant hervez ar bloavezhioū a bae e ouel-Mikel gant 'pezh a c'honeze gant mel e wenan, ur gwir binvidigezh .

Souetiñ raomp deoc'h predadennoū krampoueh mad, marre gant mel diwar gwinizh-du.





# *Photos souvenirs Année 2017*



*Joyeuses fêtes*

*Meilleurs vœux*